ZONZA
SANTA
LUCIA
DI PORTIVECHJU

Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 17 Mars 2023 à 14 heures.
En la Maire annexe de SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO.

André ALIFANTI

Une retransmission en direct de la séance sera diffusée sur la page Facebook de la Commune de Zonza.

Ordre du jour

Administration générale

- Approbation du remboursement des frais de représentation engagés par le Maire.

- Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud pour la structure Multi-Accueil (crèche) et I'ALSH (périscolaire et extrascolaire).

- Instauration d'une tarification pour l'occupation du domaine public communal.

- Instauration d'une tarification pour l'occupation du domaine public maritime communal.

Ressources humaines

- Autorisation de recrutement d'emplois saisonniers pour l'année 2023.

- Approbation du régime de temps de travail du personnel communal pour l'année 2023.

- Approbation du plan de formation du personnel communal pour l'année 2023.

- Adoption du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Tourisme

- Comité d'Exploitation du SPIC de l'Office Municipal de Tourisme de Zonza/Sainte Lucie de Porto-Vecchio : désignation des représentants élus et des membres socio-professionnels.

Culture

- Autorisation de désherbage des bibliothèques communales.

- Création d'un comité de pilotage (COPIL) et comité technique (CO TECH) pour le Musée de la Résistance.

- Création de chemins du patrimoine au départ de Zonza.

Acquisition d'équipements et matériels

- Acquisition d'équipements et de matériel de protection et de lutte contre l'incendie : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

Aménagement du territoire : projets et travaux

- Rénovation des bâtiments communaux de Zonza village : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

- Aménagement d'un parc de verdure le long de la RT 10 : approbation du projet, du plan de financement et demande de subvention.

- Aménagement et protection du cordon dunaire de Pinareddu et Villata : modification du projet, du plan de financement et demande de subvention.

- Aménagement de terrain pour l'extension du cimetière de Taglio Rosso : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

- Création d'un skate-park à Sainte Lucie de Porto-Vecchio : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

- Création d'un lotissement communal à Zonza.

- Construction d'un hébergement collectif locatif résidentiel à Zonza.

- Requalification de la rue commerçante de Pinareddu.

Affaires diverses (questions non soumises à délibérations)

A 14 heures 00, le Maire ouvre la séance par l'appel des conseillers municipaux.

Présents (16) : Nicolas CUCCHI, Christian GIBERT, Patrick QUILICI, Marie-Thérèse BARANOWSKY, Vincent LUCCHINACCI, Lisa BARTOLI, Paul André COLOMBANI, Marina MILLET, Anthony MUZY, Dominique PIETRI, Christelle PRIETTO, Francis GIANNI, Danielle PELLEGRINI, Jacky BARTOLI, Vanina MARCHI-VAN CAUWELAERT, Christian PIU.

Représentés (5) : Emmanuelle ORABONA, Mathilde FEDI, Jean Sébastien GIUDICELLI, Dominique GERONIMI , Antoine CARLI.

Absents (2): Elise BARLAM, Alexandre MUZY.

Secrétaire de séance : Lisa BARTOLI.

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 04 février 2023 à l'approbation du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Administration générale

Approbation du remboursement des frais de représentation engagés par le Maire.

Le Maire : « Donc vous avez juste à régulariser une situation puisque l'article est assez clair, le Code prévoit une indemnité pour des frais de représentation. Cette indemnité est réservée uniquement au maire. L'objet de celle-ci est de couvrir les dépenses supportées par le maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions dans l'intérêt des affaires de la commune évidemment, ces frais sont pris en charge dans la limite d'une enveloppe annuelle sur présentation des justificatifs correspondants et son montant ne doit pas excéder la somme des dépenses auxquelles les frais correspondent. Le montant annuel est fixe, il est de 5 000 €, soit 416 € par mois, donc pas forcément consommé évidemment ».

Adoptée à l'unanimité.

Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud pour la structure Multi-Accueil (crèche) et l'ALSH (périscolaire et extrascolaire).

Le Maire : « Vous avez dû recevoir les conventions d'objectifs de financement. Il s'agit donc de renouveler la convention d'objectifs avec la CAF. Celle ci, chaque année, verse aux structures de la petite enfance 346 000 € pour la crèche et 12 000 € pour l'ALSH.

Vous voulez apporter des précisions? ».

L BONNENFANT : « En fait, cette convention remplace le contrat enfance et jeunesse qui existait déjà. C'est juste que la CAF met un autre cadre grosso modo sur le même principe avec les mêmes conditions de financement ».

Adoptée à l'unanimité.

Instauration d'une tarification pour l'occupation du domaine public communal.

Le Maire : « Nous avions l'instauration d'une tarification pour l'occupation du domaine public communal que je souhaite reporter ».

Instauration d'une tarification pour l'occupation du domaine public maritime communal.

Le Maire : « Marina si tu veux en dire deux mots ».

M MILLET : « En fait, on s'est basé sur un tarif moyen des communes avoisinantes et il y avait une certaine inégalité entre les différents occupants du domaine public maritime. Au vu de ces tarifs déjà proposés et après étude des communes avoisinantes, on a dû augmenter le tarif pour certains pour qu'il y ait vraiment une égalité entre tous. Ce qui n'existait pas jusqu'à maintenant. »

Le Maire : « Je te remercie. On remet, je dirais, juste du droit dans ce qui devait déjà l'être. Il convient donc de fixer par délibération le montant de la redevance d'occupation. Ainsi, les professionnels devront être titulaires d'une convention avec la commune dans laquelle figurera le nombre de mètres carrés occupés ainsi que l'activité pour laquelle ils seront autorisés à exercer. Le tarif est fixé à 85,50 € le mètre carré. Toutes occupations illicites, il faut le savoir sur le plan d'eau ou des infrastructures seront passibles d'une amende de grande voirie qui est fixée à 1 500 € et 3 000 € s'ils récidivent. Donc c'est une disposition du code pénal. Des questions ? »

Adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

Autorisation de recrutement d'emplois saisonniers pour l'année 2023.

Le Maire : « Comme chaque année, une délibération du conseil doit créer des postes saisonniers pour 2023. 27 postes sont ouverts comme l'année dernière . Les services concernés sont la crèche un poste, les parkings trois postes à Bavella et un poste au Cavu , les ASVP deux postes, les espaces verts deux postes, le maritime huit postes, l'office du tourisme huit postes, l'école des sports un poste, l'ALSH un poste. Cette proposition a recueilli l'avis favorable du comité social territorial qui s'est réuni avant hier ».

Adoptée à l'unanimité.

Approbation du régime de temps de travail du personnel communal pour l'année 2023.

Le Maire : « En 2022, un règlement intérieur sur le temps de travail a été adopté afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur. Donc après la première année de pratique, une consultation du comité social territorial a été opérée afin de recueillir leurs éventuelles observations, le règlement intérieur du temps de travail a été reconduit dans les mêmes conditions pour 2023, après avis du comité social territorial dans la séance du 15 mars. Des questions ? ».

Adopté à l'unanimité.

Approbation du plan de formation du personnel communal pour l'année 2023.

Le Maire: « Donc, comme chaque année désormais, le plan de formation annuel fait l'objet d'une délibération du conseil municipal. Le document présenté a recueilli aussi l'avis favorable du comité social territorial et afin d'offrir donc une meilleure lisibilité, les formations qui sont proposées cette année ont été recentrées sur les missions essentielles de la commune. Par ailleurs, ce document sera transmis aux agents via leur compte octime, ce qui leur permet de suivre au fur et à mesure leur évolution de carrière, leurs besoins de formation. Les systèmes d'évaluation annuels sont en place, ce qui permet aussi de faire un point annuel sur l'ensemble de ces questions-là ».

V VANCAUWELAERT: Qui s'occupe de l'entretien? »

C BIANCONI (DGS) : « Chaque chef de service. Le DGS reçoit les chefs de service d'abord, fixe des objectifs et ensuite les chefs de service organisent les entretiens avec leurs agents. C'est un entretien individuel entre le chef de service et l'agent placé sous son autorité ».

V VANCAUWELAERT : « Avec une conséquence sur les promotions ? ».

C BIANCONI : « Toujours sur le suivi de carrière en tout cas, comme vous devez le faire dans votre propre fonction également ».

Le Maire: « En fait, nous avons recréé un organigramme où nous avons structuré l'ensemble de la ressource humaine avec des services établis, des chefs de service, des responsables de service qui sont en hiérarchie directe. Ce qui permet, d'une année sur l'autre, de suivre, avec des critères extrêmement objectifs, l'évolution de chaque agent et de leur donner la possibilité aussi de s'exprimer, d'orienter leur carrière comme ils le souhaitent, mais aussi, d'avoir un plan de formation et donc de carrière, notamment pour les plus jeunes. Ça nous permet aussi de faire de la promotion interne à chaque fois qu'il y a une possibilité là-dessus ».

V VANCAUWELAERT: « Vous avez accordé combien de promotions cette année? »

C BIANCONI: « Huit ».

C MARY: « En fait il y a deux choses qu'il faut dissocier. Nous avons la possibilité de faire ce tableau d'avancement pour certains grade tel que l'adjoint administratif 1er et 2ème classe. Pour l'agent de maitrise, c'est la centre de gestion qui a encore la main. Nous, nous avons présenté huit dossier qui ont été validé. »

Adopté à l'unanimité.

Adoption du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Le Maire: « La mise en place d'un document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements. Et ça date. Une obligation qui date depuis quelques années maintenant, cette élaboration répond à une carence de la commune. Donc le document a été réalisé en prenant en compte au maximum les spécificités de chacun des services. Mais en la matière, il est impossible d'être exhaustif, évidemment. Donc ce document unique est amené à évoluer chaque année en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels. La sécurité et les conditions de travail des agents de la commune sont aujourd'hui surveillées, évaluées grâce à ce document. Des questions relatives aux documents ? »

Adopté à l'unanimité.

<u>Tourisme</u>

Comité d'Exploitation du SPIC de l'Office Municipal de Tourisme de Zonza/Sainte Lucie de Porto-Vecchio : désignation des représentants élus et des membres socio-professionnels.

Le Maire : « Comme vous le savez, la commune de Zonza a enfin récupéré sa compétence tourisme. Elle a obtenu à nouveau son classement en commune touristique, elle candidatera très prochainement pour que l'office de la commune soient classé catégorie un et on le souhaite et on y travaille déjà, une fois que le PLU sera adopté, nous pourrons également candidater pour être station classée. Donc suite au changement du statut de l'office et de son passage en SPIC, puisque nous avions un SPA en régie autonome, on rentre vraiment sur un organisme quasi indépendant .Il n'y n'aura plus de subvention d'équilibre à destination du SPIC, qui sera autonome avec des possibilités commerciales, il convient donc de changer le comité d'exploitation de celui-ci. Pour la constitution un appel à candidatures des représentants des socioprofessionnels a été réalisé par l'office du tourisme et les candidats ont été retenus dans l'ordre d'arrivée de leur demande. Le comité d'exploitation qui s'est réuni cette semaine, lundi, a validé la liste suivante, en ce qui concerne les membres du conseil d'exploitation du Spic de Santa Lucia, cinq membres élus titulaires inchangés Nicolas Cucchi, le maire, Jean-Sébastien Giudicelli, Anthony Muzy, Marina Millet et Dominique Geronimi avec cinq membres suppléants Christian Gibert, Dominique Pietri, Paul-André Colombani, Marie-Thérèse Baranowsky et Elise Barlam. Ensuite, quatre socioprofessionnels titulaires Jean-Jacques Bernada, Jean-Pierre Cucchi, Liliane Agostini et Jean José Corona, et quatre socioprofessionnels suppléants Loïc Le Moullec, Uliana Camilli, Philippe Muzy et Anthony Robert Carli. Des questions ? Qui est pour ou contre? »

Adopté à l'unanimité.

V VANCAUWELAERT : « Station classée, ça change quoi ? »

Le Maire : « Outre le fait que ça donnera une identité du territoire beaucoup plus importante, ça change quelques dispositions, notamment financières, qui va nous permettre, et ce n'est pas neutre, de récupérer les droits de mutation en tout ou partie. On évalue ces recettes entre 300 ou 400 000 € de produit de fonctionnement supplémentaire. Donc, pour la commune, c'est loin d'être neutre. Ça nous donnera aussi la possibilité, notamment en matière d'événementiel, d'avoir une plus grande latitude, y compris pour la vente de boissons et autres, même si ce n'est pas que l'objectif. Ça nous permettra d'avoir une politique beaucoup plus offensive en matière de qualité tourisme, notamment pour ce qui est classement des professionnels du tourisme, mais aussi de mettre en place des chartes de qualité de façon beaucoup plus efficace. Et ça nous permet encore d'avoir une image de marque, c'est très important pour nous, Zonza Santa Lucia, mer montagne, puisqu'on est mine de rien, une des seules communes, en tout cas de l'extrême Sud, à avoir cet atout majeur de site touristique aussi connu sur le même territoire et donc on trouve tout à fait opportun d'avoir, à l'instar des grandes stations classées qui existent partout sur le territoire national, que Zonza Santa Lucia est ce classement. Ça permet aussi, au-delà du tourisme de faire de la valorisation économique».

A MUZY : « Une question sur le volet fiscal, si j'ai bien compris, on récupère la part sur cette fameuse taxe sur les ventes qu'à l'époque on avait voté au conseil municipal et que la mairie finalement ne récupére pas. C'est ça?».

C BIANCONI : « Non, quand tu n'es pas station classée tourisme et que tu n'es pas une ville de plus de 50 000 habitants à chaque fois qu'il y a une vente qui se réalise sur ta commune, l'argent remonte à la région et la région la reverse sous une forme de péréquation aux territoires les plus précaires. »

A MUZY : « Pas dans son intégralité? ».

A BIANCONI : « Pas dans son intégralité. C'est à dire que tout ce qui se vend ici, c'est un marché immobilier dynamique, repart à la région. Ce n'est pas forcément redistribué sur la commune de Zonza, mais sur des communes qui ont beaucoup moins de dynamisme financier. L'enjeu aujourd'hui, c'est que de faire que l'argent qui est généré sur la commune de Zonza notamment sur cette expansion économique des résidences secondaires soit reversé entièrement à la commune ».

Le Maire : « Pour pouvoir l'avoir il te faut l'appellation station classée que nous n'avons pas encore ».

Adopté à l'unanimité.

Culture

Autorisation de désherbage des bibliothèques communales.

Le Maire: « Conformément à la réglementation de l'article 332.12.14 du Code général des propriétés des personnes publiques dispose que les documents appartenant aux bibliothèques de l'État et de ses établissements publics, des Collectivités Territoriales et de leur regroupement ne relevant pas de ...

L'idée est qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années sont aujourd'hui dans le domaine privé de la commune et doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état qui ne permet plus une utilisation normale et donc on procède à ce que l'on appelle un désherbage. C'est un nom un peu barbare, on préfère désherbage que d'autres termes.

Un certain nombre de documents seront redistribués s'ils le souhaitent. Marie-Laure, vous voulez dire deux mots? C'est vous qui êtes à l'initiative de ce projet »

ML SALVI : « Oui, voilà, c'est une opération classique dans le milieu des bibliothèques. Donc tous les ouvrages qui sont périmés, obsolètes, de type manuel informatique qui date des années 2000 qui n'a plus lieu d'être, les ouvrages qui sont abimés, déchirés, ça se retrouve souvent dans la littérature jeunesse où les enfants ne sont pas forcément soigneux donc l'idée est de s'en débarrasser parce que ça pollue notre fond et ça permet ensuite d'avoir une vraie politique d'acquisition. Ces ouvrages-là, soit, les ouvrages abîmés sont détruits, les ouvrages obsolètes également. Et puis, ceux qui ne correspondent plus vraiment à la politique du fond, ils sont redistribués et là, on a la possibilité de prendre attache auprès d'associations qui recyclent ces livres, c'est gratuit ils prennent tout en charge. Ils nous envoient les cartons. On met tout dans les cartons ils gèrent tout eux ensuite se chargent de la revente , soit ils les redistribuent à d'autres, soit il y a une revente et le bénéfice est reversé à des associations .

Le Maire: Je vous remercie. Est ce que vous avez d'autres questions par rapport à ça? Qui est pour ou contre?

Adopté à l'unanimité.

Création d'un comité de pilotage (COPIL) et comité technique (CO TECH) pour le Musée de la Résistance.

Le Maire : «Dans le cadre de sa politique culturelle, l'équipe municipale souhaite doter la commune d'un musée labellisé musée de France dédié à la résistance en Corse. Donc cette structure sera abritée dans les locaux de l'ancienne gendarmerie, prochainement rénovés. Des fonds ont été obtenus, dans le cadre d'Avenir Montagne pour plus de 3 millions d'euros pour que ce projet puisse aboutir. Donc, il est nécessaire de constituer un comité de pilotage en charge pour l'accompagnement et la validation du projet scientifique et culturel soit le PSC du musée qui sera rédigé par la direction générale du service et la direction de la culture de la commune. Ce document devra engager la politique générale du musée afin d'avoir pleine connaissance des enjeux et des perspectives de cette opération. Il devra convenir en outre, par la valorisation de la propriété historique de la résistance en Corse, la constitution de la collection en adéquation avec la thématique, la mise en place du projet culturel et la définition du public cible. Pour tout cela, il faut obtenir la labellisation Musée de France. Aujourd'hui, les membres du Copil sont Madame Marie-Jeanne Nicoli qui est la petite fille de Jean Nicoli, mais également la présidente du CEZEC de Corse, Monsieur Franck Leandri qui est le directeur de la DRAC, Monsieur Jean-Sébastien Giudicelli, le président de l'office du tourisme, Madame Marie-Thérèse Baranowsky, adjointe municipale, Monsieur Patrick QUILICI, adjoint municipal, Monsieur Jean-Claude Lucchini, Maire de Zérubia et fils de Ribeddu, Monsieur Alexandre de Lanfranchi, maire de Levie, Monsieur Pierre Marcellesi président de la communauté de communes de l'Alta Rocca, Monsieur Michel Romagnan, Inspecteur d'académie d'histoire géographie, Madame Antonia Colonna Richard, Maître de conférences, Directrice de la filière Histoire à l'universita di Corsica, Madame Elise Barlam, enseignante d'histoire et géographie, collège Leon Boujot de Porto Vecchio, Monsieur Stéphane Paganelli, enseignant d'histoire au collège du Taravo, Madame Malaurie CUCCHI, enseignante d'histoire au collège de Prunelli, Monsieur Saveriu Luciani, conseiller territorial, professeur de langue corse, Monsieur Jean-Pierre Santini, fils du résistant, Monsieur Jean Noël Aïqui, donateur passionné, A Bandera, Jean-Pierre Martinetti et Bernard Cabos, l'Onacvg2A, Jacques Vergelati et l'Anacr2A, Antoine Poletti.

Je propose donc à ce comité de pilotage la rédaction de l'ensemble des documents qu'il aura à soumettre au comité de pilotage, un comité scientifique qui sera animé par Monsieur Sylvain Grégori, Monsieur Sylvain Grégori est le Directeur du Musée de Bastia, président et cofondateur de l'association Sentinelle, docteur en histoire, chercheur associé CMMC à l'Université de Côte d'Azur, il a soutenu sa thèse en 2008 dont l'intitulé est « forti saremu si saremu uniti entre continuité et rupture », résistance et société corse de juillet 1940 à septembre 1943. Sa thèse a reçu d'ailleurs le prix national 2009 Philippe Viannet Défense de la France et le premier prix 2009 de l'Académie À Corsa. Il y aura ensuite Antonia Colonna Richard, qui est maître de conférences en archéologie préhistoire, directrice des études, licence et master histoire à l'Universita di Corsica, Licence d'histoire, master histoire, anthropologie de l'homme insulaire et méditerranéen, master guide-conférencier. M. Eugène Gherardi, professeur des universités et directeur du laboratoire Lieu, Identité, eEspaces activités et UMR 62 .40 Elisa à l'universita di Corsica, M. Franck Allegrini, archéologue, directeur du site d'Aleria, il mène également de nombreuses recherches sur la période 39-45 en Corse. Monsieur Michel Romagnan, l'inspecteur d'académie et l'IPR d'histoire géographie Elise Barlam, Malaurie Cucchi, Jean Yves Morace-Carnicelli et Stéphane Paganelli, enseignants, tous du second degré d'histoire géographie au collège de Porto-Vecchio, Fium'orbo, Levie et Petreto Bicchisano. Jean-Marc Guyon, professeur des universités émérite en histoire contemporaine à l'UME

Thélème, Université Aix-Marseille, CNRS, Docteur d'État avec une thèse sur la Résistance dans le Var, historien de la France des années 40 et de la Provence contemporaine. Il a publié de nombreux articles ou chapitres d'ouvrage collectif et dirigé plusieurs publications. Il a été notamment l'un des principaux contributeurs du Dictionnaire historique de la Résistance, collection Bouquins Robert Laffont. Merci pour toutes ces précisions Madame Salvi, dirigée par François Marcoux et rééditée en 2021. Il a présidé le conseil scientifique du Mémorial du Débarquement et de la Libération de la Provence à Toulon, rénové en 2017 et a participé et participe encore à plusieurs conseils scientifiques des musées de Besançon, Toulouse, Cahors, Caen, Nîmes etc. Et enfin Diane Grillet, professeur agrégé et docteur en histoire, spécialiste de l'occupation italienne. Voilà, vous voulez dire deux mots Madame Salvi sur le comité de pilotage? ».

ML SALVI : « Oui, cela va permettre de travailler sur la collection, de savoir quelle histoire on souhaite raconter à partir de cette collection, à quel public on souhaite s'adresser, comment ensuite la mettre en présentation et en adéquation avec les besoins du territoire» .

Le Maire : « Je vous remercie. Un projet d'importance, vraiment, pour la commune aujourd'hui. Notre ambition, c'est de pouvoir créer le musée de la Résistance de la Corse. L'idée que l'on développe avec plusieurs personnes aujourd'hui, c'est d'essayer de reconstituer l'ensemble du réseau de résistance sur tout le territoire corse où Zonza et l'Alta Rocca serait une des têtes de pont je dirais, avoir un musée à la fois dans un lieu particulièrement adéquat, de l'avis général tout indiqué et de pouvoir au-delà du territoire communal et intercommunal, de mettre en valeur cette problématique qui pour l'instant n'a pas été vraiment exploité comme ça a été le cas dans bien des régions françaises, alors que la Corse fut le premier département libéré. Aujourd'hui, on essaye de donner tous les moyens, d'abord financiers, des lieux publics, puisqu'aucune collectivité ne s'était réellement emparée jusqu'à présent de cette problématique. La résistance en Corse aura aujourd'hui un espace dédié et des locaux qu'on pourra imaginer évolutif évidemment. Il manque Jeannine Maestrati dans le comité de pilotage. Est-ce que vous avez des questions ? ».

V VANCAUWELAERT : « Est ce que le label vous amène des subventions ? ».

ML SALVI : « Oui, l'attribution des financements n'est pas le même ».

V VANCAUWELAERT : « Je me doutais et est ce qu'il y aura un centre de documentation? ».

ML SALVI : « On espère bien sûr, nous verrons comment on aménage au départ, nous ferons tout pour avec un espace dédié ».

Le Maire : « Aujourd'hui, ce qui est particulièrement intéressant, ce qui nous fait assez plaisir, c'est que la démarche est suivie et qu'aujourd'hui, on nous propose des collections assez importantes. Donc là, ce sera au comité scientifique de faire le tri des pièces qui sont déjà quasiment estampillées pièces de musée pour la plupart ».

ML SALVI : « Il y a déjà un inventaire labélisé au norme musée de France. L'intérêt d'être labelisé musée de France n'est pas simplement l'attribution de subventions mais c'est aussi la mise en raiseau ».

Le Maire : « Je pense qu'on aura besoin de subventions supplémentaires parce qu'effectivement ce n'est pas à la commune à termes de support à elle seule … ».

V VANCAUWELAERT : « Là, on change d'échelle ».

ML SALVI : « Oui, tout à fait. Et là, on va aussi faire un appel à collecte pour enrichir la collection ».

V VANCAUWELAERT : « Il y a une exposition que Sylvain Grégori est en train de faire au musée de Bastia ».

ML SALVI : « On travaille vraiment de concert avec lui ».

V VANCAUWELAERT : « Donc c'est lui le responsable scientifique du musée? »

Le Maire : « Oui tout à fait, il y aura un détachement qui est prévu entre la municipalité de Bastia et la municipalité de Zonza. Il y a une mise à disposition sur un volume horaire.

Je voulais dire aussi qu'on travaille aussi sur les 80 ans de la Libération, l'anniversaire est prévu en septembre cette année, que la commune est forte aujourd'hui de cet axe culturel majeur pour nous, en tout cas pour cette mandature. L'idée est d'avoir un événement qui va durer sur plusieurs jours à la fois avec les communes amies de l'Alta Rocca, mais aussi sur le territoire de la commune, on en profitera pour faire une cérémonie plus officielle pour la nomination de l'école Jean Nicoli. Et puis, on a pris attache avec plusieurs opérateurs pour faire de cet événement quelque chose de marquant. En tout cas, on a le soutien aussi de l'Onacvg2a. Donc c'est un événement que je vous annonce et qu'on espère le plus largement partagé possible avec le concours de chacun d'entre vous ».

V VANCAUWELAERT : « Et les écoles, par exemple ? ».

ML SALVI : « Oui, avec déjà les écoles primaire de Sainte Lucie et Zonza on va constituer un petit groupe de travail avec les enseignants qui souhaitent travailler dessus. Mais il y a aussi le lycée de Sartène qui travaille dessus à la demande de l'inspecteur d'académie. Les enseignants d'histoire-géographie, Lise Barlam, Malaurie Cucchi, Stéphane Paganelli et Jean-Luc Morace travaillent dessus» .

Adopté à l'unanimité.

Création de chemins du patrimoine au départ de Zonza.

Le Maire: « Donc, au regard de la pression touristique que supporte le massif de Bavella, il est dans notre logique de gestion des flux. Donc j'entends bien que la gestion des flux, elle est à destination des touristes, mais elle est surtout à destination de la protection de notre environnement et aussi de notre confort de vie au quotidien pour les gens qui sont là, évidemment toute l'année, il nous paraît pertinent d'ouvrir plusieurs sentiers d'intérêt patrimonial. Donc, il y a un sentier de découverte du village de Zonza intrinsèque. C'est un parcours qui est proposé à partir de la découverte de l'histoire et de la typicité du village de Zonza. Une balade de 45 minutes, 1.8 Kms qui se compose de 7 étapes qui partent du monument aux morts jusqu'à la vieille fontaine du village en passant par la place Gavini, l'église Sainte-Marie, le chaos granitique, le hameau des harkis, la maison de la Casanova. C' est également l'occasion d'admirer les magnifiques points de vue sur Quenza, Serra di Scopamena mais également du plateau du Cuscionu et les Aiguilles de Bavella. Ensuite, il y a un deuxième sentier du patrimoine qui ferait Zonza, Prunetu, Buca di Cava, Campu Longu, Zonza. Une boucle de huit kilomètres qui a été conçu de manière à évoquée tout au long du parcours, la vie et les savoir-faire de la société traditionnelle Zonzaise, l'usage de l'eau, l'exploitation du pin, les chemins de transhumance, culture, élevage.

Constituée en cinq étapes principales, le sentier qui démarre au lieu-dit «I Funtaneddi », se poursuit jusqu'à Pian di Prunetu, continue ensuite à Buca di Cava, Campu Longu pour revenir sur Zonza. Enfin, un autre sentier du patrimoine Viseo- Bavella, altitude 915 mètres au départ, arrivée 1219 mètres. Un sentier qui rejoint Bavella depuis Viseo, qui permet de découvrir la grande richesse du patrimoine naturel de la région. Deux itinéraires ont été conçus, un rouge plus sportif à partir d' Ardhja di Martinu. Ce parcours est destiné aux plus sportifs, cinq kilomètres, 3 h 30. Le départ emprunte la piste forestière qui mène au captage d'Asinao à travers une magnifique forêt de pins pour rejoindre ensuite le parcours du GR. Ensuite, il y a un itinéraire bleu, Viseo, Argazavu, Bavella c'est un second itinéraire qui s'étire sur une distance équivalente de 5 kilomètres, une balade de 2 h 30 qui permet de se rendre au Tavonu di u Cumpuleddu (Trou de la Bombe) pour les puristes. Le montant prévisionnel de la dépense est de 60 000 €. Les travaux d'aménagement des sentiers pour le développement de la pratique pédestre, la découverte de la biodiversité, le patrimoine naturel, culturel et paysager selon une approche qualitative et évidemment respectueuse des espaces traversés. Donc les actions pour l'accueil du public et pédagogique adaptées sont fortes, qui permettront donc de guider les visiteurs et de faire connaître et valoriser la biodiversité et le patrimoine naturel, culturel, paysager et rendre le public acteur de leur préservation ».

V VANCAUWELAERT : « Comment peut-on être acteur de la préservation ? »

C BIANCONI : « En les sensibilisant par un parcours avec une signalétique adaptée quand on éduque, quand on sensibilise les gens au milieu dans lequel ils sont, on a des résultats ».

Le Maire : « Et ça nous évite de les voir qui se promèner partout, même là où on ne devrait pas être et sans qu'ils puissent être identifiés en cas de risques » .
Donc travaux d'aménagement qui vise à protéger la biodiversité des paysages aux abords du sentier, ainsi que l'évitement du dérangement de la faune et la flore. Et ça nous permet aussi de nous éviter quelques sentiers, notamment une niche le mouflon et le reste. Donc au moins, ils ne vont pas sur ces espaces-là » .

V VANCAUWELAERT : « Vous pensez que ceux qui montaient à Bavella vont emprunter ces sentiers à la place ? C'est ça la stratégie? ».

J BARTOLI : « Les gens vont créer obligatoirement des variantes naturelles et au contraire les gens vont se disperser dans la forêt .

V VANCAUWELAERT : « Plus tu ouvres, plus tu as du monde ».

D PELLEGRINI : « Pour certain c'est déjà ouvert ».

P QUILICI : « C'est le contraire qui va se passer, on réouvre des sentiers qui existaient, ça leur permettra de se promener dans toute la forêt de Capana de faire une boucle et de redescendre directement sur le parking de Viseo. C'est de la gestion de flux ».

Le Maire : « Pour pratiquer souvent ces endroits-là, C'est vrai qu'on croise un peu n'importe où et n'importe comment des gens qui peuvent même parfois être en difficulté puisqu'ils arrivent à escarper les espaces qui ne sont pas sécure. Donc là il y aura, un, atout sécurité, deux, à terme, on peut savoir à peu près le nombre de personnes et la fréquentation, appeler les secours si c'est nécessaire parce que ce sera complètement identifié. Et évidemment, l'office du tourisme sera notre partenaire privilégié pour demander aux gens d'avoir toute atitude respectueuse, notamment en matière environnementale. Ça nous évitera de les trouver en claquettes ou en train de fumer ou de faire des pique-niques n'importe comment sur ces espaces-là.

Sachant que la commune, en plus de ça, sera dotée d'Asvp et peut être à terme d'un garde champêtre qui permettra aussi de contrôler ».

V VANCAUWELAERT : « Il y aurait quelqu'un qui sera sur le massif? ».

Le Maire : « A terme oui, il y aura des gens. Oui, à terme, ce sont des réflexions qu'on mène plus avec l'interco aujourd'hui, pour avoir entre guillemets une police un peu environnementale, c'est déjà le cas sur le Cuscionu, il y a quelques difficultés aujourd'hui puisque toute la politique de l'interco ne s'était concentré que sur le Cuscionu, donc nous, aujourd'hui, on s'inscrit un peu en faux pas qu'il ne faut pas faire que le Cuscionu, mais on a beaucoup d'espaces naturels, notamment sur la commune, qui ont été un peu les grands oubliés. Donc la commune s'est dotée de moyens et elle cherchera d'autres moyens avec ses partenaires naturels de l'interco et de la région, sous forme de mutualisation. Garde champêtre, cela peut tout à fait se mutualiser dans le pouvoir de police des maires. Et sur la saison aussi, ça peut faire partie des dispositifs qui sont d'ailleurs à l'étude, avec dans le volet environnemental de la commune, puisqu'on y travaille à l'échelon communal, mais on y travaille également à l'échelon intercommunal, de façon à ce que ces espaces-là soient surveillés et un peu ce qui se passe déjà au Cuscionu où les gens, quand ils se baladent sur des sentiers thématiques, où le Cuscionu a grâce à l'instauration de sentiers, c'est un peu un modèle conçu de gestion des flux a pu quand même mieux préserver les pozinis notamment, puisque avant il n'y n'avait pas de sentiers, donc ça se promenait partout les « pozzini », ils donnaient à manger aux chevaux partout. C'était un désordre désorganisé, ils ont créé sur ce système de sentiers avec des cartes. Donc les gens sont sur les sentiers, restent sur les sentiers tout naturellement, et donc ça permet de préserver le biotope et notamment les « pozzini ». En plus avec des gardes, je dirais environnementaux qui vont aux renseignement et à la sauvegarde. C'est un peu ce modèle qu'on essaiera à terme de développer sur les espaces naturels de la commune. Là, je parle de Zonza, mais il y a aussi Zonza village qui permet aussi de garder des gens dans des villages, ce qui n'est pas mal. Ils auront autre chose à faire que d'aller boire un coup. Ça leur permet de voir aussi un peu et de découvrir les us et coutumes et notre culture. Je le dis très clairement, la gestion des flux est d'abord à destination des locaux. Elle n'est pas à destination des touristes, elle est à destination des locaux qui vivent là toute l'année et qui n'ont pas envie de voir leur espace naturel se dégrader, qui ont envie de pouvoir circuler tranquillement, normalement. Là on la dit dès que nous avons étés élu, la commune de Zonza est une des communes les plus touristiques de Corse et il était hors de question pour nous qu'on reste dans le tout gratuit. Aujourd'hui, on vous le dira au budget d'ailleurs, c'est des recettes de fonctionnement, c'est plus qu'à l'équilibre puisqu'on est excédentaire sur ce poste là et grâce notamment aux parkings on arrive à financer au moins cette projection des flux. »

V VANCAUWELAERT : « Je pense que ça aurait été mieux d'avoir le système, les gardes, etc avant d'ouvrir les sentiers, je pense qu'il vaut mieux réorganiser les choses et ensuite, quand on est prêt, on ouvre ».

Le Maire : « Nous avons déjà les ASVP, nous avons créé les deux postes de garde champêtre ».

V VANCAUWELAERT : « On n'arrive déjà pas à gérer le massif de Bavella … ».

Le Maire : « Il faut bien différencier le massif du Bavella et la partie du massif de Bavella qui appartient à la commune de Zonza. Là, on est sur de la forêt communale, donc on est sur Zonza et c'est à nous qu'il incombe de gérer cette partie-là. Donc les sentiers sont des sentiers existants.

Il faut comprendre qu'il y a déjà des gens qui les empreintent, qu'ils sont fréquentés de façon anarchique et là, on rentre dans une régulation grâce à ce système de sentiers, je dirais plus encadré ce qui va nous permettre on le croit et on l'espère en tout cas c'est dans cet esprit que l'on travaille d'améliorer la défense de l'environnement sur ces sites-là. La commune a déjà non seulement, vous l'avez voté, créer deux postes de gardes champêtres, puis que ça a été délibéré et on en reçoit un bientôt. C'est un poste sur concours, donc on a ouvert le poste où on a eu deux candidatures ».

V VANCAUWELAERT : « Pourquoi le garde champêtre si c'est plus contraignant par rapport à la population locale? ».

Le Maire : « Dans la prévention c'est une chose, mais après il y a toujours des contrevenants, pour pouvoir verbaliser même nos agents qui sont assermentés ASVP ne le sont que pour le parking. Pour pouvoir verbaliser sur des contrevenants est vraiment sur des problématiques environnementales il faut des gens assermentés et du coup qui on un concours de gardes champêtres. Le garde champêtre, lui, au nom du maire pourra verbaliser».

V VANCAUWELAERT : « Les éco-gardes sur le Cuscionu, ils ne peuvent pas verbaliser ? ».

Le Maire : « Non ».

V VANCAUWELAERT : « Ce n'est pas quelque chose qu'on pourrait obtenir à force de discussion au tour de ces questions-là ?».

Le Maire: « Non, parce que le dispositif existe, ça s'appelle un garde champêtre et donc c'est codifié. Après il y a une partie régalienne ».

V VANCAUWELAERT : « On ne peut pas déléguer de pouvoir du maire sur les éco-gardes ? ».

C BIANCONI: « On ne peut pas, c'est l'état qui fixe les pouvoir de police. Là nous ne sommes pas à la commune ».

V VANCAUWELAERT : « Je trouve ça dommage que ce soit des gens qui viennent d'ailleur, qui fassent ces métiers-là, alors que nous avons des jeunes qui veulent vivre au village ».

Le Maire : « Oui, mais nous, nous sommes tout à fait pour ».

V VANCAUWELAERT : « A la limité je préférerai des éco-gardes qui ne verbalisent pas mais qui soient de Zonza … ».

Le Maire : « Nous avons déjà des éco-gardes … ».

V VANCAUWELAERT : « Vous avez déjà ouvert le poste, je ne sais pas si les jeunes l'ont su ».

Le Maire : « S'ils nous suivent, oui normalement … ».

V VANCAUWELAERT : « Prévenir les jeunes et leur dire vous avez cette possibilité-là, essayez de passer le concours on attend que vous soyez prêts …».

Le Maire : « Vanina, je comprends ce que tu dis et dieu sait qu' on est pour que ce soit les jeunes d'ici, pour y avoir fait un choix de vie et avoir décidé de vivre en Corse depuis toujours je suis au combien sensible à ce sujet-là, surtout quand tu cherches à travailler sans aucune faveur autre que tu le fais par ses propres moyens. Donc l'idée que tu défends, c'est la nôtre, évidemment qu'on préférerait et à chaque fois, on ne le fait pas que pour le poste de garde

champêtre, à chaque fois qu'on doit recruter aux voieries, à chaque fois qu'on a recruté en saisonnier, on priorise systématiquement, un déjà, s'il y a de la promotion interne, le personnel de la commune existant pour le déprécariser, deux évidemment les jeunes de la commune. Mais si je suis ton raisonnement d'attendre et c'est vrai que ça, je ne peux pas attendre que quelqu'un de Zonza passe le concours éventuellement de garde forestier pour qu'il l'ait d'ici la fin de la mandature et ne rien faire sur cet espace-là. Donc on a créé le poste, aujourd'hui, c'est une personne qui vient, c'est très mobile à la fonction publique aussi, autant il est garde champêtre ça lui plaît, ça lui plait moins, il décide d'aller travailler ailleurs et en tout cas, il aura peut-être croisé un jeune du village à qui ça intéresserait de faire ce job-là. Le poste il est créé sur la commune, donc, à terme, si demain, effectivement, il y a un jeune du village qui est titulaire du concours, moi si demain matin il y en a un, je l'embauche de suite. Là, je n'en ai pas à, donc nous, on avance là-dessus. Après, je ne sais pas si on va recruter il faut qu'elle corresponde au profil aussi parce que pour nous, c'est un peu délicat, il faut quand même des gens qui soient peu formés aussi à notre à notre faune, flore, à la culture aussi. Donc on va voir si ces personnes-là correspondent. Enfin, ça a l'air en tout cas des grand amoureux de la nature et voilà. Nous pensons sérieusement la gestion des flux, c'était important que la commune de Zonza, qui est une des plus grosses communes touristiques de Corse s'en empare. Elle s'en empare à bien des égards, d'un point de vue opérationnel, mais aussi d'un point de vue structurel par son organisation, notamment juridique. C'est la création du SPIC que vous venez de voter et par le dynamisme de son équipe et d'ailleurs que je tiens à saluer il n'est pas là, j'en profite pour dire tout le bien que j'en pense. Il n'aime pas quand je dis, le travail remarquable mais vraiment remarquable de Jean-Sébastien Giudicelli, qui ne ménage jamais sa peine et qui avance à grands pas. Et je tiens à le remercier. Voilà donc voilà pour les sentiers. J'espère qu'on en aura d'autres et je remercie tous ceux qui se sont animés sur ce sujet-là. Donc on passe au vote si vous voulez bien ».

Adopté par 18 voix pour - 3 abstentions

Acquisition d'équipements et matériels

Acquisition d'équipements et de matériel de protection et de lutte contre l'incendie : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

Le Maire : « Là encore, on œuvre pour la défense et la protection des personnes, qu'elles soient touristes ou locales. Donc l'acquisition de l'équipement et de matériel. De quoi s'agit-il? Suite à l'approbation de la délibération du 11 novembre 2022, qui porte la création d'une réserve communale de sécurité qui a pour vocation d'apporter son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Je vous rappelle que la commune de Zonza, c'est 15 000 hectares et c'est la troisième forêt de Corse. Donc il y a les moyens du SDIS existants, mais ce n'était pas un luxe de créer cette réserve. Et maintenant, une fois qu'elle est créée, il ne suffit pas qu'on ait juste délibéré en disant tient on a créé une réserve, il s'agit aujourd'hui de lui donner des équipements qui lui permettrait d'être efficaces. J'en profite pour remercier également toutes les associations de lutte contra u fogu qui, tout l'été, bénévolement, accompagnent toute la force publique dans son rôle de surveillance. Donc, on est classé hélas en zone de risque majeur pour les feux de forêt et compte deux sites particulièrement sensibles le site de Massif de Bavella et la Vallée du Cavu. Et je voudrais faire une parenthèse là-dessus, la vallée du Cavu a fait l'objet d'un schéma d'aménagement forestier et non pas touristique, j'insiste, mais forestier, puisque notre sujet, c'est bien les risques DFCI.

La restitution de cette étude a été faite la semaine dernière. Une très belle réalisation de l'ONF qui a donné lieu à un recueil d'une cinquantaine de fiches action qu'on va pouvoir mettre en œuvre. Un document très bien fait et qui va nous permettre de gagner en l'opérationnalité .Et l'idée qu'on aujourd'hui on avance c'est une fois qu'on a fait ce schéma d'accueil forestier sur la vallée du Cavu, en ce qui concerne le massif de Bavella aussi, je crois pouvoir avancer dans la même logique et demander à ce que l'ONF nous assiste pour faire un schéma d'accueil forestier également sur la partie qui concerne la commune de ZONZA. On a d'ailleurs par le passé affronté des graves incendies sur ce territoire, on le sait. Donc, la mission de cette réserve couvre en particulier la surveillance de la forêt communale et des zones à risques sévères. Elle est également habilitée à mener des actions préventives de protection des sites et de sensibilisation de la population. Donc, on a mis en œuvre ce chantier d'entretien de la forêt sur des préconisations de services de l'ONF et là, il y a un très gros travail de Vincent aussi que je tiens à saluer pour son implication quotidienne, qui est presque jour et nuit. Afin de renforcer l'efficience de cette action de prévention, donc, pour avoir des moyens suffisants, qu'est-ce qu'on fait? On va vous faire des investissements là-dessus. Donc il y a des investissements qui sont nécessaires. Donc l'acquisition donc d'équipements de protection individuelle pour être habillé adéquat 6 000€, €, l'acquisition de petit matériel de débroussaillage, débroussailleuses, tronçonneuses pour 10 000 €, acquisition de deux broyeurs végétaux 70 000 €. Acquisition de véhicules de surveillance qui comprend trois camions bennes équipés ,de trois véhicules 4x4 pick-up, 285 000 €. Enfin un coût prévisionnel qui est évalué par les services techniques de la commune, merci Monsieur Dick, pour un montant de 371 650 €. Ainsi donc, la commune pourrait prétendre à l'aide d'un financement de l'État, le fond vert. On a été mobilisé sur le fond vert et Madame Bianconi s'est ingénié à répondre avec un zèle tout particulier et je tiens à la remercier, aux services de l'État qui n'ont pas été déçus d'y trouver des débouchés pour le Fond vert. Comme vous allez voir, la commune ne manque pas de ressources quand il s'agit de faire des projets et de la faire avancer. Prévention des risques incendies de forêts , 80 % Etat, Fonds vert 371 600 et 20 % communes. Les questions ? ».

Adopté à l'unanimité.

<u>Aménagement du territoire : projets et travaux</u>

Rénovation des bâtiments communaux de Zonza village : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

Le Maire : « Les bâtiments communaux de Zonza sont vieillissants. Pas tous, mais un certains quand même, la mairie notamment, plus aux normes et ne répondent plus forcément aux besoins. J'en veux pour preuve la salle du conseil municipal puisque qu'on essaie de tenir ce rythme une fois sur deux un conseil à la montagne, un conseil sur le littoral. Vous voyez que la salle du conseil municipal est un peu exiguë et a besoin d'être agrandie en tout cas et régler ce problème à la bibliothèque où il pleut dedans, donc là, il est temps de faire quelque chose. Donc, au regard du dynamisme de la commune, il convient de réalise une opération conjointe pour la réalisation de la mairie, le foyer rural, le boulodrome avec un espace qui a vraiment besoin. On a fait quelques fêtes cet hiver et merci à l'association Zonza in Festa . On va leur donner les moyens d'avoir un local encore un peu plus performant et en tout cas une pièce en attendant que les ouvrages d'envergure sortent où on pourra se réunir. Donc, il faut améliorer à la fois l'isolation, les équipements et autres. Donc là, on va, on va avancer là-dessus. Et il nous reste aussi cette histoire de kiosque.

Donc cette opération sera financée au titre des Fonds de solidarité de la Région, qui est plafonnée à 700 000 €. C'est un petit retour de l'histoire qui nous qui nous plaît bien et une petite pensée pour mon prédécesseur qui avait enragé à juste titre sur cette question-là et qui s'en était ouvert avec moi à l'époque. La commune avait perdu 500 000 € de dotation quinquennale et aujourd'hui, nous, nous avons consommé cette dotation quinquennale. On reprendra ce qu'il nous reste le 24 mais on récupère ce fameux fonds de solidarité auquel on est éligible. Donc 700 000 €. Voilà, ça nous fait récupérer ces fameux 500 000 qui avaient été perdus avec un bonus de 200 000. Donc collectivité de Corse 520 000 € et fonds propres de la commune 130 000 €. On refera donc ce foyer rural, on fera la nouvelle salle du conseil municipal on finira la mairie en fin de compte, cet espace qui sert de terrasse mais qui n'a pas d'utilité puisqu'en fin de compte il pleut dedans, on ne peut pas s'en servir.

V VANCAUWELAERT : « Il ne pleut pas tous les jours, il y en a qui fume leur cigarette ».

C BIANCONI : « Il y a des agents qui travaillent dans le salpêtre ».

V VANCAUWELAERT : « Est-ce que vous faites un ascenseur pour les personnes handicapées? ».

Le Maire : « Il existe déjà ».

V VANCAUWELAERT : « Ah bon, pour aller à la bibliothèque ? ».

Le Maire : « Oui, au premier étage il y a l'accès à la bibliothèque, il est aux normes handicapés ».

V VANCAUWELAERT : « On est obligé de rentrer par la mairie et ce n'est pas un problème ? ».

Le Maire : « Non, de plus la bibliothèque va changer de place et elle sera sur le palier, l'accès sera direct. D'ailleurs, en termes d'ascenseur, il nous reste le bâtiment de l'ancienne école qui bientôt sera doté d'un ascenseur ainsi que la mairie . Nous avons fait passer le monsieur qui s'occupe des handicapés, il a fait le tour de tous les bâtiments publics de la commune en fauteuil et ce qui va nous permettre de mettre en place un plan de remise à niveau des infrastructures de la commune ».

V VANCAUWELAERT : « J'ai une question sur la bibliothèque ».

Le Maire : « Attends, si tu permets comme ce n'est pas la bibliothèque on va voter ça et après on parlera de tout. Là ce n'est pas la bibliothèque, c'est la salle du conseil et le foyer enfin le boulodrome. Ça fait mieux foyer communal ».

V VANCAUWELAERT : « Oui, on ne se nourrit pas de mots ».

Le Maire : « C'est à dire que non, Parce que non, parce que déjà je ne me nourris pas de mots je suis au régime et je pense qu'on l'a constaté. Le foyer pourquoi ? Parce qu'il y a l'endroit où on joue aux boules, mais il y a aussi cet endroit que l'on a pu utiliser dès cet hiver. Un fois qu'il sera vitré on va fermer cette partie-là, la salle est suffisamment grande une fois qu'elle sera isolée pour pouvoir faire en sorte qu'une trentaine de personnes, si elles veulent se faire un repas, si elles veulent jouer aux cartes et lorsqu'il n'y a rien l'hiver, d'avoir un foyer communal. C'était un peu l'idée qui avait été développée.

Donc si c'était un truc un peu à cheval, un peu pour les boules, un peu juste pour les boulistes, on a dit tant qu'à faire en attendant d'avoir notre belle salle dans l'ancienne gendarmerie, on s'est dit il faut quand même activer pour que d'ici là, on peut faire assez rapidement, avoir quelque chose à voir, ce qui nous permet de nous réunir plus facilement ».

Adoptée à l'unanimité.

Le Maire : « Je voulais faire un aparté sur la bibliothèque ».

V VANCAUWELAERT : « Je voulais savoir s'il y avait un agrandissement ou si ça pouvait être une salle de conférence ».

Le Maire : « Oui, parce qu'à terme, tu as raison, c'était une question liée, puisque comme la salle du conseil municipal, mais ce ne pas trop la bibliothèque mais la salle du conseil municipal au-dessus de la bibliothèque, il y aura une vraie salle du conseil, grande, l'idée c'est qu'elle soit avec un point de vue assez sympathique qui pourra faire salle de conf et qui pourra faire salle du conseil. Un peu comme ici, comme cette salle-là. Et on aura la deuxième, l'actuelle salle du conseil municipal pourra aussi être mise à disposition pour des tas d'activités, le manque de salle à Zonza est important ».

V VANCAUWELAERT : « ça fera une salle en plus car si tu veux organiser une conférence, c'est quelque chose de compliqué à Zonza ».

Le Maire : « Du coup, on aura la salle du conseil qui fera aussi salle de conférence et on aura l'actuelle salle du conseil qui est quand même suffisamment grande aussi et de la salle du musée à terme. En 2025, elle fera 140 m², vue panoramique et la salle de l'office du tourisme aussi. L'office du tourisme, il est prévu, modulable il pourra servir de salle quand il n'y a pas l'office dedans ».

Aménagement d'un parc de verdure le long de la RT 10 : approbation du projet, du plan de financement et demande de subvention.

Le Maire : « Compte tenu de l'urbanisation qu'a connu la commune au cours de cette dernière décennie, sans qu'il soit tenu compte de l'impact qu'elle a causé tant sur les résidents que sur l'environnement, il paraît indispensable de prendre des mesures correctives à cela l'intérêt majeur de ce projet, qui réside dans l'aménagement d'un poumon vert en plein de Sainte Lucie de Porto Vecchio, qui accueillera des espaces dédiés à la population pas les touristes là, ils pourront venir aussi, mais essentiellement c'est fait pour les habitants de la commune et ceux qui vivent là toute l'année, comme 99 % de ce qu'on fait. Je le dis publiquement, j'en profite comme ça, je fais passer un certain nombre de messages utiles. Donc la création de cet îlot de verdure dans la traverse de Santa Lucia, avec la création d'un massif de plantes méditerranéennes, de grands arbres parce qu'on a besoin de l'ombre, surtout l'été. La requalification d'un îlot à l'entrée de ville, la création de 33 places de stationnement en contrebas de la route, avec la plantation d'arbres d'ombrage, des haies, des massifs, une aire de repos en prairie, une aire de collecte d'ordures ménagères et de tri avec des conteneurs enterrés est créée.

Cette zone qui sera protégée par une barrière de plots amovibles, avec la création d'un parc urbain arboré dédié aux famille avec l'aménagement d'un parcours de santé à l'intérieur et une aire de jeux de près d'un hectare. Donc, le projet, est estimé à 1 166 000 €, Fonds vert 80% soit 932 800 €, Commune 20% soit 233 200 € ».

Adopté à l'unanimité.

Aménagement et protection du cordon dunaire de Pinareddu et Villata : modification du projet, du plan de financement et demande de subvention.

Le Maire : « Vous aviez déja voté une subvention pour cet aménagement? On avait fait une tentative sur Avenir Montagnes sur les conseils de la Région, visiblement nous n'avons pas eu satisfaction donc on contourne le problème et on profite du Fonds vert pour faire cette opération. Vincent tu veux en dire deux mots ? ».

V LUCCHINACCI : « C'est toujours dans notre aménagement de la gestion des flux touristiques et de la protection de la nature. On a voté, donc cet aménagement sur la plage de Pinarello, plus d'un kilomètre de ganivelles avec de la signalétique et ça n'a pas marché, la Région nous a conduits sur une voie de garage, donc ce coup-ci on reprend le Fonds vert ou nous avons introduit la plage de Pinarello plus la plage de Villata, cela fait plus de 2.5 Kms de ganivelle à installer pour protéger le système dunaire et canaliser le flux touristique en les faisant passer par certains endroits de la plage. C'est vraiment dans la logique de l'installation aussi bien de ce que fait Marina le niveau de la mer, ce qui est fait au niveau de la forêt. C'est toujours dans cette vision de protéger et de canaliser ce tourisme ».

Le Maire : « Merci Vincent, donc l'opération 175 000 € financée à 80% par l'Etat (Fonds vert) soit 140 000 € et 20% la commune soit 35 000 € ».

Adoptée à l'unanimité.

Aménagement de terrain pour l'extension du cimetière de Taglio Rosso : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

Le Maire : « Vincent tu veux en dire deux mots, tu vas continuer ».

V LUCCHINACCI : « Le cimetière de Taglio Rossu arrive à un stade ou il n'y a bientôt plus de place, donc il à fallu faire dans le terrain adjacent qui nous appartient une petite extension dans un premier temps d'une vingtaine de places pour palier très rapidement au fait qu'il nous reste que cinq ou six places actuellement ».
Le Maire : « C'est financé par l'Etat au titre de la DETR à 59.79% soit 74 506 €, la CDC au titre de la dotation quinquennale à 20,21% soit 25 190 € et la commue sur ses fonds propres à 20 % soit 24 924 € pour un total de 124 620 € ».

B DYCKE : « Ce sont trente places qui sont créées et c'est sur le côté droit du cimetière, il nous reste encore une poche au-dessus pour agrandir prochainement ».

Adopté à l'unanimité.

Création d'un skate-park à Sainte Lucie de Porto-Vecchio : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

Le Maire : « Afin de répondre aux demandes la jeunesse il convient de pouvoir aménager un skate Park/pumpark. Pourquoi ? Parce que cela permet c'est moins spécifique ,ça permet à un plus grand nombre de Personnes de s'y retrouver, a qui aime faire du roller, à qui veut faire du vélo, qui veut faire du skate, à qui veut manger tranquillement dans le magnifique parc qu'on aura arboré à côté et tout en allant faire ses courses ou se promener dans le village, on est en plein cœur de Sainte Lucie. Nous avons un ouvrage qui est financé à la fois par l'Etat et la Collectivité de Corse. L'Etat c'est par l'Agence Nationale du Sport, le cout est estimé à 159 500 €, 40% Etat, 40% CdC sur la dotation sport et commune 20% ».

V LUCCHINACCI : « C'est vraiment une demande d'une partie de la jeunesse. Et ça fait toujours partie de notre aménagement du village. Pour que le cœur du village puisse vivre différemment, aussi bien avec des plantations que la création de notre parc. Et maintenant avec le skate-park avec un parking qui va être devant, arborée et une zone pour les ordures ménagères vraiment aménagée aussi. Donc ça fait partie toujours du réaménagement de notre village ».

Adoptée à l'unanimité.

Création d'un lotissement communal à Zonza.

Au regard du marché immobilier qui est très tendu, de la spéculation immobilière qui touche notre commune, il paraît judicieux de créer un lotissement communal. Cinq lots qui en sont six, mais vous verrez ensuite à destination des ménages désireux de s'installer en résidence principale sur Zonza village. Donc, cette opération sera réalisée à Zonza sur la parcelle A 277. Les lots proposés à la vente seront d'environ 500 mètres carrés. C'est le terrain que nous avons acheté au dernier conseil municipal. Et donc on met en œuvre tout de suite cette opération. La prestation intellectuelle relative à la création des lots et au permis d'aménager s'élève à 20 000 € à peu près. Donc, les taux de viabilisation sont estimés à 35 000 €. Donc, nous allons créer ce lotissement et ensuite, évidemment, on fera le cahier des charges afférent. L'idée, c'est pour les primo accédants, avec un volet pour ceux qui sont déjà dans le lotissement communal depuis de longues années pour prétendre à l'acquisition de la propriété. Et puis favoriser l'implantation de familles, évidemment sur Zonza et satisfaire évidemment les habitants qui cherchent à construire leur maison avec des lots de 500 mètres carrés. Ce sera un lotissement communal assez splendide parce que très très bien placé, un des rares terrain avec une magnifique vue sur Bavella. Donc, je ne vous cache pas que c'est plutôt un très beau projet, si beau que nous avons décidé de garder un lot pour que la commune fasse aussi une petite opération immobilière, de créer cinq ou six logements communaux qui nous permettra aussi de donner satisfaction à quelques familles qui souhaitent s'installer ».

Adopté à l'unanimité.

Construction d'un hébergement collectif locatif résidentiel à Zonza.

Le Maire : « Dans le cadre de notre démarche en faveur du logement, la commune souhaite construire un petit collectif de six cinq logements au même endroit que le lotissement communal.

Cette opération va pouvoir bénéficier d'un financement de l'État à hauteur de 30 % pour des logements PLAI et 17,5% pour des logements PLUS. Donc à ça s'ajoute une participation de 64 000 € par logement de la part de la région « una casa pà uniunu ». Là l'idée sur ce lotissement, il y aura des propriétaires, mais on fera un petit collectif qui nous permettra de faire un peu de locatif aussi parce qu'il y a pas mal de besoins et de demandes. Et André, on va refaire la fontaine puisqu'il y a une fontaine en dessous, une place avec une fontaine et on va la réhabiliter et un bassin de rétention d'eau ».

Adopté à l'unanimité.

Requalification de la rue commerçante de Pinareddu.

Le Maire : « C'est toujours dans la ligne de ce qu'était notre programme depuis le début, on avait trois axes que nous souhaitons développer, revaloriser le centre de Zonza qui fait l'objet d'une requalification urbaine, le centre de Santa Lucia l'AMO est en cours fait l'objet d'une requalification urbaine et le cœur de Pinarello que nous souhaiterions améliorer, embellir la façade maritime de la commune et plus précisément la zone de Pinarello qui compte trois zones classées Natura 2000 et d'autres zones humides avec une biodiversité que nous devons préserver. Aussi plusieurs pins parasols ont étés répertoriés à Pinarello comme arbres remarquables et seront inscrits en tant que tel au PLU. Enfin, le réchauffement climatique nous oblige à chercher des solutions pour préserver le milieu, économiser l'eau. De la plus forte urbanisation, l'imperméabilisation des sols dans cette zone qui obère la pérennité de ces espaces et par conséquent la transmission aux générations futures.

Après avoir réalisé une étude sur les rues commerçantes de Pinarello afin de restaurer le sol et permettre la filtration des eaux de pluie en vue d'irriguer les zones humides à proximité, avec un système drainant.

Cette technique de construction, favorise l'infiltration naturelle des eaux de pluie et évite ainsi le rejet en mer.

La dépense estimée est de 450 000 €. Fonds vert, environ 80 % et de communes en fonds propre, 90 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

<u>Affaires diverses.</u>

Aucune

Le Maire,
Nicolas CUCCHI

MAIRIE DE ZONZA
CORSE DU SUD